



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 février 2019

N°12/02/2019 : MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "BOUGEZ SUR ORDONNANCE" A MONTAUBAN - SOLLICITATION DU LABEL "VILLE VIVEZ BOUGEZ"

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 février 2019.

Présents : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Laura NICOLAS, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Madame Clarisse HEULLAND donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Par un décret du 30 décembre 2016 rentré en application le 1^{er} mars 2017, le médecin traitant peut prescrire au patient atteint d'une affection de longue durée (ALD), une activité physique adaptée, dispensée par un intervenant qualifié.

Parallèlement, certaines associations sportives Montalbanaises, encouragées par leur fédération ont adapté leurs pratiques sportives en formant des éducateurs au « sport santé-bien-être », et à l'accueil de patients suivis dans le cadre d'une ALD (diabète, obésité, etc.).

Ceci étant, ces initiatives sont peu connues par le grand public et par les médecins traitants qui par méconnaissance du panel d'activités proposées localement, ne prescrivent pas ou peu d'activités sportives à leurs patients.

Par ailleurs, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Occitanie soutient et accompagne les collectivités territoriales dans leurs initiatives visant le « sport santé ».

Dans le cadre du dispositif régional intitulé « Bougez sur Ordonnance », un médecin conseil de la DRJSCS forme, soutient et conseille les opérateurs par l'intermédiaire d'information et de sensibilisation des médecins à la prescription d'activité physique et sportive (APS), et par la mise en place d'outils d'évaluation de capacité physique à réaliser par le club, dans le but d'évaluer les progrès du patient tout le long de son parcours sportif.

En lien avec sa politique sportive, visant la promotion du sport pour tous, et avec les axes du Contrat Local de Santé, la ville de Montauban souhaite s'appuyer sur les opérateurs associatifs locaux déjà mobilisés sur cette thématique, pour proposer la mise en œuvre locale du dispositif « Bougez sur Ordonnance », qui permet par ailleurs de bénéficier du label « Ville Vivez bougez », attribué par la DRJSCS pour une durée de 3 ans renouvelables.

Les associations sportives montalbanaises pouvant intervenir dans le dispositif (liste non exhaustive) :

Associations/structures	Activités proposées	Limitation		
		Aucune	Légère	Modérée
KINESIS	Activités physiques Adaptées	X	X	X
BOUGER POUR S'EN SORTIR	Activités physiques Adaptées	X	X	X
HARMONIE	Gym douce	X		
ATM	Fit Tennis	X		
MN82	Natation Santé	X		
MONTAUBAN ATHLETISME	Marche Nordique	X		
HCM	Gym douce/muscu adaptée	X		
MONTAUBAN BOXE ANGLAISE	Aéro boxe	X		

La coordination du dispositif sera effectuée par un éducateur sportif (ETAPS) de la ville au sein de la Direction Sports et Jeunesse, qui assurera l'orientation et l'accompagnement du parcours des patients vers les associations partenaires, le suivi des conventions de partenariat avec les associations Montalbanaises et le suivi du label « Ville Vivez Bougez » auprès de la DRJSCS.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à solliciter le partenariat de la DRJSCS pour la mise en œuvre du dispositif « Bougez sur ordonnance » et à candidater à l'obtention du label « Ville Vivez Bougez » attribué pour une durée de trois ans,
- autoriser Madame le Maire à solliciter toute autre association sportive intéressée,
- signer tous les documents et conventions relatifs à ce dispositif.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

14 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 11 février 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

